

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE
Réunion de Conseil d'Administration du 26/10/11 à 18H
Salle de Réunion du Siège communautaire à Ocquerre
Compte-rendu

ETAIENT PRESENTS :

VINCENT CARRE, HENRY DEHACQ, MICHEL FOUCHAULT, CHANTAL GIRAUD, MICHELE GLOAGUEN, CHRISTINE JAVERI, FRANCOISE KRAMCZYK, ISABELLE KRAUSCH, LAURENCE LEROUX, CELINE MARTIN, GUY MICHAUX, ANNAMARIA SCANCAR, VALERIE SOULIER et LAURENCE WAGNER.

ABSENTE et AYANT DONNE POUVOIR :

ANNICK CROIZETTE à GUY MICHAUX.

ABSENTS :

PASCALE ETRONNIER, MARIE-AGNES FAYE, VIVIANNE LARTIGUE, CHRISTINE LASSIEGE, NICOLE PAPELARD et STEPHANE RIBEIRO.

Assistait à la réunion :

Michel DUCHESNE, Directeur du C.I.A.S. du Pays de l'Ourcq.

Il est procédé à l'appel. 12 membres sont à ce moment présents.

M. FOUCHAULT remercie les délégués présents.

Il ouvre la séance et propose d'élire Mme Annamaria SCANCAR comme secrétaire de séance.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés.

Il invite M. DUCHESNE à donner lecture du compte-rendu de la dernière réunion du Conseil d'Administration du C.I.A.S. du 26 juillet 2011.

Aucune remarque n'étant formulée, il propose au Conseil d'adopter le compte-rendu de la réunion du 26 juillet dernier.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés.

Finance

● Indemnités du Receveur : actualisation

M. FOUCHAULT rappelle au Conseil que conformément aux dispositions légales et réglementaires, le Conseil d'Administration a décidé d'allouer (le 13 décembre 2010), à Mme S. GUENEZAN, Receveur de la Communauté de communes, l'indemnité forfaitaire de budget ainsi que l'indemnité de conseil, au taux de 100% pour la durée du mandat.

Il ajoute que compte tenu du départ de Mme S. GUENEZAN en cours d'année (le 23 août 2011), il est proposé au Conseil d'Administration de délibérer sur :

- le versement à son profit d'une indemnité de conseil à hauteur des 2/3 du montant 2011 et de l'intégralité de l'indemnité forfaitaire de budget de 2011
- le versement au profit de Mme I. HENRY, nouveau Receveur, d'une indemnité de conseil à hauteur d'1/3 du montant 2011
- l'attribution à Mme I. HENRY de l'indemnité forfaitaire de budget ainsi que de l'indemnité de conseil, au taux de 100%, à partir de 2012 et, ce pour toute la durée restante du mandat.

M. FOUCHAULT invite le Conseil d'Administration à se prononcer.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés.

Mme MARTIN rejoint l'assemblée.

● Création d'un poste d'Éducateur de Jeunes Enfants à Temps non complet de référent famille

M. FOUCHAULT rappelle que dans le cadre de la mutation des agents de la Communauté de communes au C.I.A.S. avec la création des postes transférés validée en Conseil le 14 octobre 2009, certaines situations administratives, compte tenu de leur particularité (longue maladie, congé parental d'éducation), n'avaient pas été modifiées.

Il souligne, qu'il apparaît opportun de créer un poste d'Éducateur de Jeunes Enfants à temps non complet de Référent famille afin de pouvoir nommer par voie de mutation un agent dont le congé parental d'éducation se termine.

Il invite M. DUCHESNE à présenter la fiche de poste de référent famille.

Il rappelle que les textes ne prévoyant pas de procédure collective de transfert de personnel entre la Communauté et le C.I.A.S., le droit commun s'applique ; il reviendra donc à l'agent concerné de demander sa mutation d'un employeur à l'autre.

Enfin, M. FOUCHAULT propose de retenir la date du 1er janvier 2012 comme date de prise de fonction formelle de l'agent, cette échéance permettant de préparer la mise en place du cadre légal et réglementaire de l'accueil du futur agent du C.I.A.S..

M. FOUCHAULT invite le Conseil d'Administration à se prononcer.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés.

M. DEHACQ rejoint l'assemblée.

Petite-Enfance / Enfance

● Convention d'objectifs et de financement pour le fonctionnement de la Halte-Garderie (1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2012) : autorisation donnée au Président de signer la convention avec la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-et-Marne.

M. FOUCHAULT rappelle que dans le cadre de sa politique d'action sociale et familiale, la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-et-Marne soutient les équipements d'accueil de la petite enfance.

Il signale que dans la continuité de la convention signée en 2009 avec la Communauté de communes, définissant et encadrant les modalités de versement de l'aide financière, il est proposé aujourd'hui au C.I.A.S. de signer

une convention appelée « Convention d'objectifs et de financement - Etablissement d'accueil du jeune enfant de 0 à 6 ans avec la CAF 77.

M. FOUCHAULT demande à M. DUCHESNE de rappeler le champ de la convention.

Celui-ci précise qu'il s'agit d'encadrer les modalités d'intervention et de versement de la prestation de service unique (P.S.U.)

Cette prestation vise ainsi à :

- accompagner le développement de services multi-accueil, ainsi que l'évolution des amplitudes d'ouverture liées à l'évolution des rythmes et des temps de travail ;
- optimiser les taux d'occupation en répondant mieux aux besoins formulés par les familles, notamment par le multi-accueil ;
- améliorer l'accessibilité des modes d'accueil avec la mise en place de baromètre national, modulé en fonction des ressources des familles ;
- favoriser l'accès aux modes d'accueil pour les enfants atteints de maladies chroniques ou ceux porteurs de handicaps, et pour ces derniers prendre en compte leurs besoins jusqu'à l'âge de 5 ans révolus ;
- faciliter la réponse aux besoins atypiques des familles et aux situations d'urgence.

M. FOUCHAULT informe que cette nouvelle convention se basant sur la précédente passée avec la Communauté de communes, est applicable jusqu'au 31 décembre 2012.

Il invite alors le Conseil à l'autoriser le Président à signer cette convention.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés.

Jeunesse

- **Point Information Jeunesse (P.I.J.) : autorisation donnée au Président de solliciter le renouvellement de la labellisation d'un P.I.J. sur le Pays de l'Ourcq et de signer la convention avec les partenaires ad hoc (le Directeur Départemental de la cohésion sociale de Seine-et-Marne, le Président du Centre Information Jeunesse 77, le Président du Centre d'Information et de Documentation jeunesse et le Directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale d'Ile-de-France).**

M. FOUCHAULT rappelle que la Communauté de communes, via sa structure ACCES, en partenariat avec de nombreux acteurs de l'insertion sociale et professionnelle assure sur le territoire une mission d'information en direction des jeunes dans le cadre de la labellisation Point Information Jeunesse.

Il signale que dans la continuité de la convention triennale P.I.J. signée le 27 octobre 2008 par la Communauté de Communes avec la Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports d'Ile-de-France (Etat), il est proposé aujourd'hui au C.I.A.S. de solliciter son renouvellement.

Il invite M. DUCHESNE à présenter le projet P.I.J., les actions correspondantes ainsi que le budget prévisionnel.

M. FOUCHAULT informe que cette convention est prévue pour trois années.

Il invite alors le Conseil à l'autoriser à solliciter le renouvellement d'un P.I.J. sur le Pays de l'Ourcq et à signer la convention.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés.

Dans le cadre des actions concourant à l'engagement des jeunes, Mme MARTIN signale que la Mission Locale initie une action d'information sur le service civique et qu'elle envisage d'informer les Communes du territoire sur ce dispositif permettant à des jeunes qui le souhaitent de s'engager dans une mission au service de la collectivité, de se rendre utile, de consacrer du temps aux autres. Elle ajoute que le service civique n'est pas un contrat de travail.

M. FOUCHAULT rappelle qu'indirectement la Communauté de communes a déjà bénéficié de ce dispositif dans le cadre de la convention de partenariat avec l'association locale Modalvenir afin d'accompagner la Moldavie sur des questions d'adduction d'eau potable.

Informations et questions diverses

● Modes d'accueil Petite-enfance / enfance

A la demande M. CARRE, M. FOUCHAULT informe que, suite à l'étude des besoins des familles du Pays de l'Ourcq aux modes d'accueil des enfants de 0 à 3 ans et de 4 à 11 ans, il a été décidé le développement de services en direction de ces publics sur les trois à quatre ans à venir sur la base des préconisations du rapport final.

Il rappelle que la Halte-Garderie gérée par le C.I.A.S. augmente son fonctionnement dès cette année. Il indique également que le projet de multi-accueil (15 places) initié par la Commune de Tancrou sera accompagné par la Communauté de communes et que vraisemblablement cette structure sera gérée par le C.I.A.S..

Concernant les autres phases de ce développement, il indique qu'une étude interne va être menée par les services de la Communauté de communes afin d'étudier la faisabilité de reprise des Accueils de Loisirs Sans Hébergement (A.L.S.H.) communaux qui fonctionnent à l'année. Ce travail doit éclairer le choix des élus de la Communauté de communes pour une reprise effective en septembre prochain. Pour les A.L.S.H. communaux qui ne fonctionnent que les mois d'été, il sera proposé une reprise dès 2012. Enfin, comme il avait été préconisé dans ledit rapport, il est envisagé dans trois, quatre ans de créer un mode d'accueil à l'Ouest du Pays de l'Ourcq.

M. FOUCHAULT, rappelle que bien évidemment ce scénario doit être acté par le Conseil communautaire.

● Conseil d'Administration du C.I.A.S. : Remplacement des membres nommés

M. FOUCHAULT informe que M. Stéphane RIBEIRO de l'association Croix Rouge, participant au Conseil d'Administration en qualité de représentant des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions, a quitté ses fonctions de la Croix Rouge antenne de Lizy-sur-Ourcq et que par conséquent il convient de le remplacer au sein du Conseil d'Administration.

Il signale également que Mme Marie-Agnès FAYE de l'Association AFTAM, en qualité de représentant des associations de personnes handicapées, n'a pas assisté à plus de 8 réunions de Conseils d'Administration consécutives et n'a pas donné de motifs. Il rappelle que selon les textes toute absence sans motif légitime sur trois séances consécutives peuvent amener le Président à déclarer le membre du Conseil d'Administration comme démissionnaire d'office.

Avant de prendre cette décision M. FOUCHAULT propose que M. DUCHESNE contacte Mme FAYE afin de connaître l'objet de ses absences et ses intentions.

● Commissions thématiques consultatives

M. FOUCHAULT rappelle qu'au mois de mai dernier un courrier avait été envoyé à l'attention des Communes et C.C.A.S., afin d'inviter des acteurs communaux à participer à l'une des quatre commissions thématiques consultatives. Il informe qu'à ce jour sept communes ont répondu et que six d'entre elles ont présenté des noms de participants (17).

Afin de constituer des groupes représentatifs de la majorité des Communes du Pays de l'Ourcq, M. FOUCHAULT propose que l'on fasse un rappel aux Communes et C.C.A.S..

● Maison des Enfants : Journée nationale des Assistantes Maternelles

M. DUCHESNE informe que les deux R.A.M. du Pays de l'Ourcq organisent le samedi 19 novembre prochain, dans le cadre de la Journée Nationale des Assistantes Maternelles, un temps d'échange et d'information en direction des Assistantes Maternelles et des familles du Pays de l'Ourcq.

L'ordre du jour étant épuisé, M. FOUCHAULT lève la séance à 19h13.

Le Secrétaire de séance

Mme Annamaria SCANCAR

